

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
1121, rue de la Bergeresse
45160 OLIVET

02 38 24 34 21

centrevallaloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



COMMUNE DE BRINON-SUR-SAUDRE

6 route de Chaon
18410 BRINON-SUR-SAUDRE
02 48 81 52 70

accueil.mairie@ville-brinon.fr

www.ville-brinon.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Loire



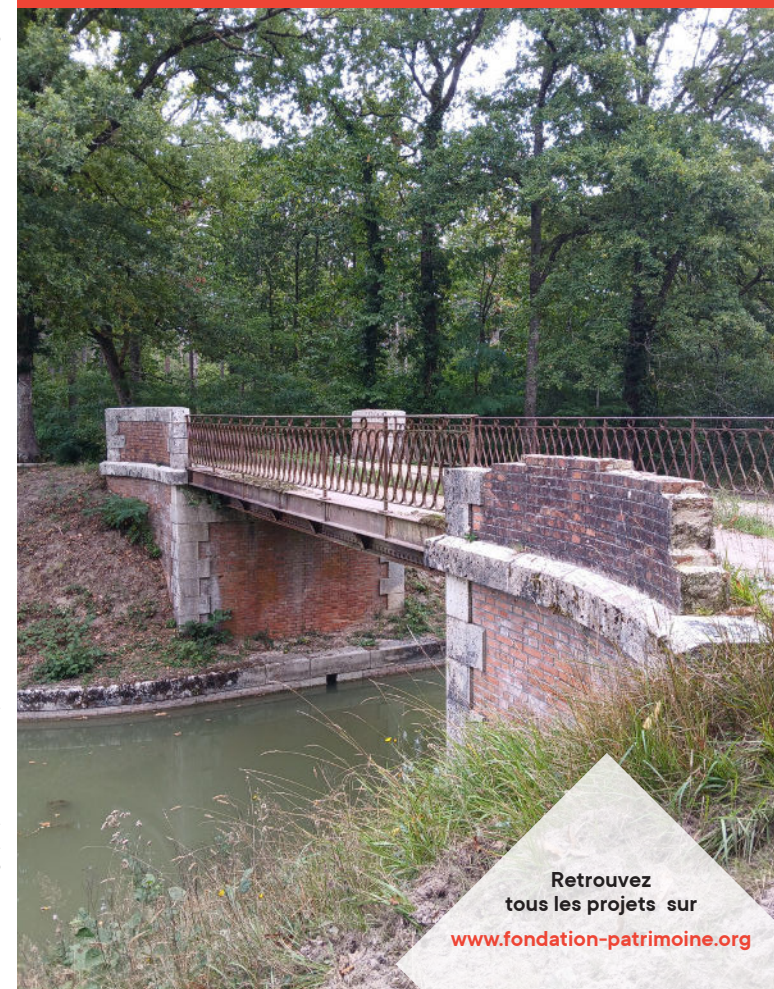
FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration des

5 ponts du Canal de la Sauldre à Brinon-sur-Sauldre



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration des 5 ponts du Canal de la Sauldre

◆ ◆ LE PROJET : RESTAURER CINQ PONTS EN PIERRE DU XIX^E SIÈCLE

Soutenez la restauration des cinq ponts en pierre et briques rouges du Canal de la Sauldre, au nord de Brinon-sur-Sauldre. Construits à la fin du XIX^e siècle sous Napoléon III, ces ouvrages sont composés de murs en pierre et de parapets en briques, dont certaines proviennent de l'ancienne briqueterie du Vieux-Péroué. Avec le temps, les dégradations, les vols et la chute de pierres dans le canal ont fragilisé ces structures. La commune, très attachée à ce patrimoine, souhaite les restaurer dans le respect de leurs techniques d'origine. Deux entreprises spécialisées en taille de pierre ont été sollicitées pour établir les devis. Grâce à vos dons, préservons ces témoins de l'histoire locale et sécurisons leur usage.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN CANAL VOULU PAR NAPOLÉON III

Long de 47 km et ponctué de 22 écluses, le Canal de la Sauldre relie Blancafort à Lamotte-Beuvron. Construit à partir de 1848 et mis en service en 1869, il servait à transporter la marne pour amender les terres agricoles de Sologne avant d'être déclassé en 1926. Rêvé notamment par Léonard de Vinci et Lavoisier, c'est Napoléon III qui en lança la réalisation. Le canal est aujourd'hui un atout touristique

majeur de la commune, situé à proximité de l'Étang du Puits et intégré à la balade « Sente Bleue ». Il traverse un site classé Natura 2000 et participe à l'identité paysagère de la Sologne.

◆ ◆ LA MOBILISATION : UN PROJET COLLECTIF AUTOUR DU CANAL

La restauration des ponts du Canal de la Sauldre s'inscrit dans une dynamique collective visant à préserver un patrimoine emblématique du territoire. Ce projet rassemble largement autour de la sauvegarde de ces ouvrages historiques, essentiels aux usages quotidiens comme aux pratiques de loisirs. Les travaux feront appel à des entreprises spécialisées en taille de pierre, contribuant à la transmission de savoir-faire traditionnels. À l'issue du chantier, les ponts restaurés continueront d'assurer le passage des piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules légers, tout en renforçant l'attractivité du Canal de la Sauldre et des itinéraires de promenade qui le longent. Grâce à votre soutien, ce patrimoine pourra être transmis aux générations futures.

Montant des travaux	86 826 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Courant 2026

De gauche à droite : Pont des Monteaux ; Pont de la Chavoche ; Pont des Richoudières © Commune de Brinon-sur-Sauldre



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration des 5 ponts du Canal de la Sauldre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104915

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Les 5 ponts du Canal de la Sauldre

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés ☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

* informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐